

Orientations stratégiques et financières du Programme Opérationnel (PO) régional FEDER-FSE 2014-2020

■ Session du 27 janvier 2014

■ Avis présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur Général du Plan

Entendues les interventions de Madame Isabelle PAUL (CFTC), MM. Edouard DATTIN (Pêche), Yvic KERGROACH (CGT), Christophe REINERI (MEDEF), Jacques BOISLÈVE (URCPIE), Mme Nathalie HERBRETEAU (CRJA), MM. Daniel JURET (FO), Joseph MOREAU (CCIR), Jean-François BALDUCCHI (Pôles de compétitivité),

Entendue l'intervention de M. Jean-Noël GAULTIER, Président de la commission « Stratégie européenne et internationale, et des coopérations interrégionales » du Conseil régional

98 votants. Adopté par : 96 pour, 2 abstentions.

Dans le cadre des consultations lancées par le Conseil régional et les services de l'Etat concernant les futurs fonds européens pour la période 2014-2020, le CESER a apporté sa contribution aux versions 1 et 2 des programmes opérationnels régionaux du FEDER et FSE et sur la maquette du FEADER.

L'importance des financements européens pour le territoire régional est à souligner tant sur le plan du volume financier (presque 1 milliard de manière globale hors pilier I de la PAC en termes de retombées sur le territoire) que sur le plan de son effet levier (cofinancement) et sur le plan de sa complémentarité avec les autres financements pour les porteurs de projets : Contrat de Plan Etat Région, politiques publiques sectorielles,...

L'effectivité de ces financements prendra pleinement effet au moment du Budget supplémentaire.

Le CESER dans le cadre de la présentation des orientations stratégiques du Programme Opérationnel (PO) régional FEDER-FSE 2014-2020 au Budget Primitif 2014 souhaite rappeler les principaux points issus de ses précédentes contributions qui restent d'actualité.

- Le CESER note que, la Région devient à compter du 1er janvier 2014 autorité de gestion du FEDER, du FSE dans son volet régional (formation) et du FEADER. Le CESER sera vigilant sur la question des moyens dévolus à ce transfert (moyens humains, financiers,...) et du suivi des programmes compte tenu des obligations de résultats pesant directement sur les autorités de gestion des Fonds.
- Le CESER attend du transfert de compétence une réelle simplification des procédures avec la mise en place d'un guichet unique, une réelle proximité avec les porteurs de projets.
- Le CESER regrette les retards pris pour la mise en œuvre de cette nouvelle période de programmation et qui persistent pour le Fonds Européen pour les activités maritimes et la pêche (FEAMP) dont on ignore encore tout, en ce qui concerne l'enveloppe dont ce fonds disposera ainsi que son contenu. Cela signifie que l'année 2014 risque d'être une année blanche alors que la pêche et les activités marines constituent des secteurs d'activité importants pour la Région des Pays de la Loire d'autant qu'ils connaissent des difficultés et bien des incertitudes.
- Le CESER sera attentif aux lignes de partage du FSE entre l'Etat pour le volet emploi, les départements pour le volet inclusion et la Région pour le volet formation.
- La complexité des montages de dossiers de subventions, particulièrement pour les plus petites structures, nécessite de prendre en compte les besoins de conseils et d'assistance technique voire d'engager une réflexion sur les possibilités d'avance de fonds dans le cadre des microprojets. Le CESER rappelle la nécessité du soutien aux microprojets notamment associatifs dont l'effet levier et créateur d'emploi sur les territoires et pour les populations est important.
- Le CESER souhaite que la Région, dans le cadre du transfert de compétences de l'Etat, développe des outils pour permettre l'accès de tous aux financements européens et renforce les actions de sensibilisation et de formation sur l'Union

Européenne. Le CESER pourrait contribuer aussi à la diffusion de l'information auprès des acteurs de la vie économique et sociale. Ces actions peuvent aussi être mises en œuvre en utilisant de manière optimale le bureau de représentation partagé avec les Régions Bretagne et Poitou-Charentes (EIE).

Le CESER demande une meilleure visibilité sur l'articulation des Fonds Européens avec le Contrat de Projets Etat-Région 2014-2020 et les politiques sectorielles de la Région.

Le CESER a examiné la Stratégie Régionale d'Innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) définissant des domaines de spécialisation organisée autour de 6 filières.

- Le CESER comprend le principe de spécialisation des territoires voulu par l'Union Européenne mais souhaite cependant exprimer sa vigilance sur la nécessité de pouvoir, sur la période 2014-2020, intégrer des projets très innovants et / ou des filières émergentes qui pourraient naître dans cette période et pas identifiés actuellement.
- Cette spécialisation intelligente autour de l'innovation doit répondre aux besoins des territoires et des populations.

Le CESER constate que l'interrégionalité, tout comme la politique contractuelle avec l'Etat, est absente des fonds européens et le regrette.